

Site du diocèse de Luçon ([vendee.catholique.fr](http://vendee.catholique.fr))

## le diaconat en 20 questions

### 1. Que signifie le mot « diacre » ?

Le mot « diacre » vient du grec « diakonos » qu'on peut traduire par « serviteur ». Mais on ne comprend bien le mot que dans son contexte évangélique. Un auteur récent retient trois grandes caractéristiques du « service », la « diaconie » dans le Nouveau Testament.

- Il s'agit de se montrer disciple à la manière du Christ qui s'abaisse à servir, bien qu'il soit le « Seigneur » (cf. Lc 22,24-27 et Jn 13,1-20)
- Il s'agit d'un service concret, répondant aux besoins prosaïques de l'autre qui nous sollicite, simplement parce qu'il est en situation de vulnérabilité (cf. Mt 25,44 et Lc 10,29-37)
- Il s'agit d'un service en vue de construire la communauté. Par exemple, l'aide à l'Eglise de Jérusalem pour Paul est une diaconie parce qu'elle manifeste l'appartenance de tous, pauvres et riches, au même Corps du Christ (Rm 15,25-33, 2 Cor 8 et autres textes sur la collecte)

### 2. Pourquoi diacre « permanent » ?

Avant le Concile Vatican II et depuis 10 siècles environ en Occident, le diaconat n'était plus considéré que comme une étape vers la « prêtrise ». Le Concile a voulu que le « diaconat » soit un signe permanent du service (la diaconie) dans l'Eglise.

### 3. Est-ce le Concile qui a inventé le diaconat permanent ?

Non, le Concile Vatican II a voulu retrouver une intuition de l'Eglise apostolique, en mettant en valeur, le signe permanent du service comme cela a existé du 2<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> siècle environ.

Mais le diaconat n'a pas disparu, puisque tous les prêtres et évêques ont été ordonnés diacres et que l'Eglise a toujours cherché les moyens de servir les hommes, en particulier dans leurs diverses situations de pauvreté.

### 4. Comment est venue l'idée de ré-inventer le diaconat ?

Deux grands faits du XX<sup>e</sup> siècle ont eu probablement une influence décisive :

- 1. Le renouveau des études bibliques et patristiques (les Pères de l'Eglise) qui ont

permis de mieux connaître la structure apostolique des ministères anciens (épiscopos, presbytres, diacres).

- 2. Les bouleversements de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale. C'est dans les camps de concentration et dans la gestion du problème des réfugiés qu'on s'est demandé comment témoigner de la compassion et de la solidarité du Christ pauvre avec les hommes les plus humiliés. Loin des fastes religieux des liturgies de l'époque, ne devait-on pas retrouver l'humble signe d'un service sans moyens de gloire et de puissance ? C'est dans l'Allemagne opprimée par le nazisme que le projet de restaurer le diaconat a pris corps ! En 1957, Pie XII en reconnaissait la possibilité. L'éventualité de sa ré-activation fut inscrite dans les schémas préparatoires du Concile.

## **5. Qu'est-ce que le Concile a dit ?**

Seulement que le diaconat pouvait être recréé comme degré permanent du Sacrement de l'Ordre là où les conférences épiscopales en exprimeraient le désir. De plus, il a souhaité que les laïques qui accomplissaient déjà des fonctions relatives à la diaconie de la charité, de la liturgie ou de l'annonce de l'Évangile, puissent recevoir la grâce sacramentelle du diaconat.

Il a admis, après beaucoup de débats, que le diaconat pourrait être conféré à des « hommes d'âge mûr, même mariés ».

## **6. Le diaconat existe-t-il dans tous les pays ?**

Le diaconat s'est développé principalement dans les pays occidentaux, démocratiques, laïques, sécularisés. En revanche, les pays de mission auxquels le Concile avait pensé ne l'ont pas développé. On peut penser que le diaconat est une réponse -inspirée par le St Esprit - à la situation de l'Église dans la société actuelle. Comment dire aux personnes qui pensent que la religion est d'abord affaire privée et cantonnée dans les lieux de culte, que l'Évangile s'incarne dans tous les domaines et les circonstances de la vie ? Le diaconat rejoint l'intuition des prêtres-ouvriers. A la différence que le diacre surgit de son milieu et que l'Église le désigne par l'ordination comme un repère évangélique du « service ».

## **7. Les femmes peuvent-elles être ordonnées diacres ?**

La question demeure ouverte. Dans l'Antiquité, des femmes ont ce titre ; mais, à l'époque, la théologie du Sacrement de l'Ordre n'est pas encore élaborée.

En 2003, la Commission Théologique Internationale qui a publié un dossier très complet sur l'évolution et les perspectives du diaconat depuis le Concile aboutit à ce sujet à deux conclusions :

-

- Les diaconesses dont il est question dans la Tradition de l'Église ancienne ne sont

pas purement assimilables à l'ordre des diacres. Elles constituent un ordre séparé.  
-- L'unité du Sacrement de l'Ordre : Evêques, prêtres et diacres participent à la structure apostolique de l'Eglise. Seuls, les prêtres et les Evêques ont à proprement parler une participation au « sacerdoce » du Christ qui leur permet de faire l'Eucharistie dans le rôle du Christ-tête (in persona Christi). L'unité du Sacrement de l'Ordre fait pencher vers l'idée que, comme les deux autres ordres, le diaconat serait réservé aux hommes. La différence entre sacerdoce et diaconat ouvrirait au contraire l'autre possibilité. Pour l'instant, le Magistère de l'Eglise n'a pas tranché la question.

Il faut sûrement tenir compte des traditions des autres églises chrétiennes sur cette question, en particulier des églises orientales.

## **8. À quel âge peut-on être ordonné diacre ?**

25 ans si l'on s'engage dans le célibat (comme le prêtre), 35 ans si l'on est marié. En réalité, les plus jeunes ordonnés actuels en France ont plutôt 40 ans accomplis. En effet, la préparation dure au moins 5 ans. Or, une personne mariée, bien établie dans la communauté chrétienne, au statut professionnel stable, et avec déjà une vie matrimoniale et familiale conséquente, a plutôt aujourd'hui 35-40 ans que 25 ans !

## **9. Est-ce la crise des vocations sacerdotales qui a motivé cette nouveauté ?**

Pas directement en tout cas ! Certes, on a souhaité que dans les pays de mission, ceux qui participaient déjà à des tâches ministérielles puissent recevoir la grâce du diaconat. Mais en 1964, en Occident en particulier, il n'y avait pas de déficit grave de vocations sacerdotales. Aujourd'hui, nous saisissons mieux la logique de Vatican II. L'Eglise prend conscience de sa situation nouvelle dans l'évolution d'un monde de plus en plus émancipé, sécularisé. L'Eglise ne veut plus se présenter comme une société parfaite, à côté ou contre les sociétés humaines. Au cœur du monde, elle a pour mission de faire signe, d'être comme le sacrement du Royaume, c'est-à-dire de l'alliance possible entre Dieu et les hommes - c'est l'appel à la sainteté - et de l'unité du genre humain - c'est l'appel à la fraternité universelle. L'Eglise veut « servir » ce projet de Dieu, et elle veut le faire humblement, dans le dialogue avec le monde. C'est à relire au n° 3 de la Constitution Gaudium et Spes sur l'Eglise dans le monde de ce temps. Il y a une grande cohérence entre ce projet et l'institution renouvelée du diaconat. Le diaconat est là pour nous rappeler sacramentellement, institutionnellement, que l'Eglise n'existe dans le monde que pour servir les hommes selon le projet d'amour de Dieu-Trinité.

## **10. Mais avec le manque de prêtres, les diacres ne risquent-ils de devenir leurs suppléants ?**

Ce serait dommage ! Le risque existe : les communautés ont des besoins religieux et culturels ; les prêtres ont besoin d'aides formés ; et des diacres se trouvent

disponibles et peuvent se trouver bien dans des rôles d'animateurs liturgiques ou pastoraux. Mais, si l'Eglise veut désormais rendre visible un ministère pastoral des prêtres et un ministère des diacres, tous deux donnés comme collaborateurs à l'Evêque, c'est pour rendre plus manifeste que le ministère de l'Eglise ne s'arrête pas aux frontières de l'Eglise rassemblée ; ce ministère existe, comme on vient de le dire, pour que tous les hommes sans exception, puissent, s'ils le veulent, accueillir le salut que Dieu leur offre et dont le terme est l'alliance filiale avec Dieu et la reconnaissance de tous comme des frères - à commencer donc par ceux qui ne comptent pas beaucoup !

## 11. Pourtant, le diacre a des fonctions liturgiques. Est-ce nécessaire ?

Oui, et il faudrait d'abord mettre en valeur les fonctions du diacre dans l'Eucharistie. En effet, c'est dans l'Eucharistie que nous puisons notre source pour construire la fraternité universelle. Le diacre est là pour que nous nous accueillions et formions communauté ; il est là pour nous nourrir d'une parole qui nous rejoint dans le concret de nos vies ; il est là pour porter nos dons, l'offrande de toute notre vie à l'autel ; il est là pour nous inviter à vivre des relations de paix malgré nos conflits ; il est là pour nous redonner le pain de la route quotidienne ; il est là pour nous renvoyer vivre l'Eucharistie dans le monde. Certes quand le prêtre est seul à l'autel, il accomplit ces fonctions. Mais quand la célébration est présidée par le prêtre, et servie par le diacre, on voit mieux que le Christ est le pasteur qui nous rassemble et qu'il est aussi le pasteur qui livre sa vie pour chacun, au point de laisser le troupeau pour chercher la brebis perdue. Quand le diacre préside le baptême ou la sépulture ou le mariage, de toutes façons, c'est comme délégué du curé, du pasteur, qui est toujours un prêtre, qu'il le fait.

## 12. Quelle différence entre un laïc très engagé et un diacre ?

Le diacre, tel qu'il développe sa vocation en France, garde ses engagements sociaux. Par là, il manifeste clairement que l'amour, la charité qui puise sa source dans l'Evangile, est à vivre dans toutes les circonstances de la vie (familiale, professionnelle, civile, associative, etc.). Dans notre monde qui relègue le religieux à la sphère privée, c'est un signe souvent parlant pour des personnes éloignées de la vie de l'Eglise.

Un militant peut devenir diacre, c'est certain ! Mais il fait alors un passage important. Il s'agit désormais pour lui de vivre sa militance, non seulement au nom de son baptême, mais pour signifier que le ministère de l'Eglise va jusqu'à porter le souci de tous les aspects de la vie humaine. Cette orientation unifie des choses et peut parfois les infléchir. Une autre différence fondamentale est que l'ordination « marque » la personne pour la vie.

C'est donc un don sans retour que l'on fait de soi-même à cet autre qui est le Christ. On peut faire une analogie avec l'engagement des époux entre eux dans le mariage sacramentel. La qualité d'une vie diaconale n'est pas dans le nombre des engagements pris, mais dans la manière dont elle révèle à quelle profondeur Dieu, par le don qu'il nous a fait du Christ et de l'Esprit, vient nous rejoindre.

### **13. Faut-il alors être un saint ?**

Tous les baptisés sont appelés à la Sainteté. Celle-ci n'est pas l'héroïsme, ni la perfection, mais l'acceptation de se laisser transformer par la grâce de Dieu. Notre état de vie (mariage, célibat, vie religieuse, ministère, engagement de laïc) est toujours notre chemin de sainteté. Le diacre, et son épouse si elle le souhaite, participe à la prière officielle de l'Eglise en récitant les Heures - le matin et le soir. C'est pour lui le rappel que son diaconat, si enraciné socialement qu'il soit, est radicalement une démarche spirituelle.

### **14. Comment est-on appelé au diaconat ?**

Certains, suite à leur itinéraire dans l'Eglise, peuvent un jour ressentir un appel intérieur à officialiser leur service. Mais ce n'est pas le chemin le plus fréquent dans l'état actuel des choses. En France, les Evêques ont souhaité que les communautés, après avoir pris conscience du besoin missionnaire de manifester dans l'Eglise le souci de la vie des hommes, proposent à des personnes d'y réfléchir. C'est l'interpellation.

Après un temps de recherche dans un groupe diocésain qui dure une bonne année, un dossier est constitué sur consultation de personnes qui les connaissent. Vient alors l'entrée en formation puis la constitution d'un groupe d'accompagnement. Ce groupe remplit une fonction d'Eglise très importante : représenter la communauté, aider au discernement, préparer la communauté à recevoir la grâce du diaconat, accompagner le cheminant et son couple.

Après consultation des personnes du groupe d'accompagnement et des formateurs, la commission diocésaine de discernement donne un avis à l'Evêque qui alors appelle à l'ordination.

C'est cette dernière démarche qui constitue à proprement parler l'appel (ou la vocation).

### **15. S'il est marié, que demande-t-on à son épouse et à sa famille ?**

L'interpellation et l'appel doivent tenir le plus grand compte de la vie de l'épouse et des enfants du diacre.

Epouse et époux sont liés par le sacrement de mariage. Celui-ci précède l'appel au diaconat et le diaconat de l'époux doit donc colorer son mariage. Les époux et les parents, a dit Jean-Paul II, exercent l'un envers l'autre et envers leurs enfants une véritable diaconie... L'autorité est à vivre comme un service. Il n'y a donc pas contradiction, mais renfort des significations !

Ceci dit, l'interpellation est toujours bouleversante pour le couple. Elle peut révéler des manques, des failles, mais aussi très souvent permettre d'explorer de nouvelles possibilités et richesses. En tout cas, c'est un chemin spirituel que parcourt l'épouse autant que son mari. On peut même dire que souvent, c'est plus délicat pour elle, parce que si la cible est assez claire pour le mari, l'épouse doit, elle, trouver ses marques dans cette différence supplémentaire qu'ajoute l'ordination de son mari. Lors de l'admission comme à l'ordination, l'Evêque demande toujours à l'épouse si elle veut vivre ce qu'implique pour elle l'ordination de son mari. S'il se révélait qu'elle n'y est pas prête, l'ordination ne se ferait pas. Pour les enfants, il importe surtout d'être attentif aux retentissements sur eux de cette nouvelle donnée, surtout pour les adolescents. Etant appelés à s'émanciper, ils ne sont cependant pas dans la situation d'une épouse. Comme en d'autres décisions, il se peut que les parents passent outre à des objections des enfants. C'est à discerner !

## 16. Pourquoi le cheminement est-il confidentiel ?

Tant que l'appel officiel de l'Evêque n'a pas eu lieu, la confidentialité permet le respect de la liberté des cheminants comme des responsables diocésains.

De plus, c'est au cheminant qu'il appartient de faire part de sa recherche et de son projet à ses enfants, à sa famille, à ses collaborateurs. Les fuites sont toujours désagréables et peuvent poser des difficultés.

Les membres d'un groupe d'accompagnement doivent avoir la bouche fermée, mais l'oreille ouverte, car leur conviction intime au moment de l'appel définitif, doit en particulier tenir compte de l'accueil qui sera fait du diaconat de la personne appelée. N'oublions pas qu'il n'est pas ordonné d'abord pour lui-même, mais que son diaconat est un don que l'Esprit-Saint fait à l'Eglise.

## 17. Pourquoi un diacre veuf ne peut-il se remarier ?

D'abord, la règle générale obtient assez facilement des dispenses. Il suffit qu'une des trois conditions suivantes soit réalisée (Directives de 1997) :

- La nécessité de subvenir à l'éducation de jeunes enfants,
- La présence de parents ou de beaux-parents ayant besoin d'assistance,
- La grande nécessité du ministère de ce diacre en faveur du diocèse.

Si la règle générale demeure, c'est sans doute parce que l'ordination « prend » à la personne dans son état de vie et que celle-ci répond en confiance au Seigneur et, dans la foi, se propose de vivre la fidélité de Dieu pour ceux qu'il appelle à le servir.

Les Eglises d'Orient qui ordonnent des prêtres et des diacres mariés ou célibataires observent les mêmes règles selon le même principe. Après l'ordination, on ne change pas d'état de vie.

## **18. Comment concilier vie diaconale, vie professionnelle, vie familiale ?**

La vie diaconale n'est pas en plus de la vie professionnelle et de la vie familiale. Elle doit se vivre dans tous les domaines de la vie humaine. Elle joue comme un principe d'unification. Certes, il peut y avoir des conflits de devoirs, mais il est utile de se rappeler par exemple que se montrer père attentif aux loisirs de ses enfants fait partie du témoignage diaconal, autant que d'animer une réunion liturgique ! C'est plutôt la façon de relier les trois piliers principaux de la vie du diacre (activité professionnelle ou vie de retraité, présence familiale, souci de la vie ecclésiale) qui fait un diaconat signifiant. Encore une fois, il s'agit de montrer que la vie humaine est le lieu même de l'appel à la sainteté et à la fraternité !

## **19. Comment le diacre peut-il faire les choix les plus judicieux ?**

En fonction du discernement opéré et auquel le groupe d'accompagnement apporte sa contribution, l'Evêque précise au diacre les contours de son ministère par une « lettre de mission ». Celle-ci lui permet de dégager des priorités qui ne sont pas d'abord les siennes, mais celles de l'Eglise locale. La lettre de mission est également précieuse pour se situer par rapport aux autres ministres : prêtres, laïques avec lettre de mission, équipes et conseils pastoraux divers, etc. C'est encore une référence importante pour le couple. Cette lettre de mission est relue avec le Vicaire Episcopal, et éventuellement ajustée, tous les ans. Elle est toujours à réajuster à la retraite professionnelle et à l'âge de 75 ans.

Bien sûr, la mission tient compte des « charismes » de la personne. Cependant, des besoins, des appels peuvent orienter vers des ministères imprévus.

## **20. Quel avenir pour le diaconat ?**

Un bel avenir s'il reste dans la ligne de la « diaconie ». Ses disparitions au cours des siècles correspondent à une moindre conscience du rôle social que l'Eglise a à jouer dans le monde.

En fait, c'est une nouvelle figure de l'Eglise qui se lève, parce que le monde change

et que l'Esprit a éveillé l'Eglise à de nouveaux « signes des temps ! » Le diaconat est une des nouveautés du paysage. Mais il y en a d'autres : l'affirmation de l'autonomie des réalités politiques, économiques, scientifiques que l'Eglise n'a pas à régenter, mais sur lesquelles elle doit s'efforcer de donner des critères de discernement évangélique ; l'éveil d'un laïcat organisé et responsable ; le renouveau de la liturgie et de la prière ; l'étude des sources chrétiennes ; le dialogue œcuménique et interreligieux.

De tout cela, le Concile a commencé la prise de conscience. Il n'est pas neutre du tout que le diaconat ait eu, en même temps, sa renaissance.

**Michel Manceau.**